



VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive (BPJEPS)

Spécialité Animateur

Mention Animation Socio-Educative ou Sportive (ASEC)

Territoire de Maubeuge

2025-2026

La formation est habilitée par la DRAJES (Délégation Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) Hauts de France.

Le code RNCP du BPJEPS ASEC est le 39 926.

Objectifs

- Le BPJEPS mention «animation socio-éducative ou culturelle» permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.
- L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics.
- Il est attendu, en compléments des animations, que l'animateur soit en mesure de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables par la structure.
- L'animateur travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action. Il peut relever de tous les types de statuts: salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.

Programme de l'action de formation

La formation est construite autour des 4 Blocs de Compétences, constitutives du référentiel de certification de diplôme, et définies par les objectifs terminaux suivants :

- bloc de compétences 1 (BC 1) : concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation;
- bloc de compétences 2 (BC 2): valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation;



VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

- bloc de compétences 3 (BC 3): concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure;
- bloc de compétences 4 (BC 4): organiser et encadrer le «vivre ensemble» avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

Spécificités du CPIE Val d'Authie :

Une approche du développement durable (environnement, problématiques sociales, enjeux de santé...)

Méthodes et outils pédagogiques

Le contenu des semaines alterne entre théorie et pratique et favorise l'individualisation des parcours.

Stage

Stage tout au long de l'année : 2 à 3 jours par semaine et toutes les vacances scolaires.

Lieux possibles : Service jeunesse d'une collectivité, Association, Maison de quartier, EHPAD, Résidence personnes âgées, ...

Modalités d'évaluation

Le diplôme s'obtient par la validation de 4 BC (Blocs de Compétences) par le biais d'épreuves pratiques, écrites et orales.

Conditions d'admission, prérequis

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation, elles sont prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et à l'article A. 212-36 de ce même code, et sont les suivantes:

- a) Etre titulaire et fournir **l'un** des certificats relatifs au secourisme suivant :
 - a minima le certificat de compétences relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC1) ou équivalent;
 - le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité;
 - le cas échéant une attestation de formation «maintien-actualisation des compétences obligatoires» (MAC);
- b) Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures.
Fournir une attestation d'expérience d'animateur d'une durée minimale de deux cents heures, délivrée par la ou les structures d'accueil concernées.

Dispenses de justification d'expérience de 200 h demandée ci-dessus :

Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures, le (la) candidat(e) titulaire des **Unités Capitalisables** ou **d'un diplôme** figurant dans la liste suivante :

- UC 1 **ou** 2 du BPJEPS spécialité «animateur»



VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

- UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité «animateur» mention «loisirs tous publics», «activités du cirque», «animation culturelle», «animation sociale» ou «éducation à l'environnement et au développement durable»
- BPJEPS au complet quelle que soit la mention
- CPJEPS mention «animateur d'activités et de vie quotidienne» ou «animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle»
- Certificat Complémentaire «direction d'un accueil collectif de mineurs» justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.
- CQP «animateur périscolaire»
- BAFD justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.

Sélections :

Les sélections consistent en la réalisation d'un écrit (description d'une photographie représentant une situation d'animation) et d'un entretien de motivation face à 2 jurés de l'organisme de formation.

Positionnement

A l'issue des tests de sélection, des tests de positionnement peuvent permettre un allègement complet ou partiel de Blocs de Compétences.

Coût

Pour les salariés : 15 euros de l'heure (possibilité de prise en charge CPF, OPCO, FONGECIF..., nous contacter).

Contrat d'apprentissage : il est possible de suivre la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Pour les personnes à la recherche d'un emploi (inscrites à France Travail) / les salariés en contrat aidé / les salariés en temps partiel (moins de 24 h /semaine) / les personnes en Préparation partagée d'éducation de l'enfant (PréParE) à temps plein et privées d'emploi / les personnels en uniforme en reconversion professionnelle en fin ou à l'issue immédiate de leur contrat, suivis par les centres de reconversion relevant de leurs corps de métier / les sportifs de la région Hauts-de-France, inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, sans contrat de travail :

Le coût de la formation peut être pris en charge par la Région Hauts de France (avec la participation de fonds européens) et est donc gratuite pour les personnes retenues sur une place Région (Attention pour les personnes diplômées, il faut être sorti du système scolaire depuis plus d'un an).

Pour bénéficier du financement, il faut impérativement être **majeur**.

Une indemnité est versée aux participants par l'intermédiaire de France Travail ou de la Région via l'ASP.

Il est obligatoire d'être inscrit à France Travail.

Modalités pour les personnes en situation de handicap

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre référente « handicap », Lynda ANANIE au 03 21 04 05 79 ou lynda.ananie@cpie-authie.org

Nombre d'heures de formation : 600 heures en centre et 600 heures (minimum) en stage

Possibilité d'allègements de formation : un positionnement est réalisé à l'entrée en formation

2 à 3 jours de formation par semaine et le reste en alternance.



VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

Nombre de parcours financés Région :

12

Lieux de formation :

Territoire de Maubeuge (Ferrière la Grande à confirmer)

Restauration possible sur place :

mise à disposition d'une salle équipée de four micro-onde, vaisselle, cafetière, bouilloire

Rémunération :

Pour les demandeurs d'emploi : en fonction des droits France Travail
: AREF ou ASP

PLANNING

Réunion d'info collective 1 : 12 septembre 2025 à 14 heures

Réunion d'info collective 2 : 23 octobre 2025 à 14 heures

ENVOYER UN MAIL POUR S'INSCRIRE A UNE DES REUNIONS D'INFORMATION :

cfme@cpie-authie.org ou benjamin.brunel@cpie-authie.org

Sélections 1 **sur convocation** : 06 octobre 2025

ou Sélections 2 **sur convocation** : 12 novembre 2025

Dates démarrage : 04 décembre 2025

Contacts :

Christine VASSEUR, Responsable du service Formation, CPIE Val d'Authie / 03-21-04-05-79 ou cfme@cpie-authie.org

Benjamin BRUNEL, Coordonnateur du BPJEPS LTP, CPIE Val d'Authie / 03-21-04-05-79 ou benjamin.brunel@cpie-authie.org